

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2022

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à 20 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 31 mai 2022 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PORTIER, salle du Conseil en Mairie de Sannois.

PRESENTS :

- | | |
|----------------------|--|
| - Commune de SANNOIS | M. PORTIER, <i>Président</i>
M. FLAMENT |
| - Commune d'ERMONT | M. BLANCHARD
M. LAROZE |

ABSENTS EXCUSES :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI
M. ASARO |
|---------------------------|----------------------|

SECRETAIRE :

M. LAROZE

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur LAROZE, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 13 Avril 2022. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 13 Avril 2022.

DELIBERATIONS

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL,**

DECLARE que le Compte de Gestion du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

ADOpte le Compte de Gestion du Trésorier Principal du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont et Franconville pour l'exercice 2021.

3. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2021,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL,**

CONSTATE pour la comptabilité du Syndicat de Chauffage, les identités de valeurs avec les indexations du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents chapitres.

VOTE et arrête les résultats définitifs,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du Syndicat Intercommunal de Chauffage sous la présidence du premier Vice-président.

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) DANS LE CADRE DE L'APPEL D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES – ACTION UKRAINE

ENTENDU l'exposé du Président,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000,00 € au Fonds de concours FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) au titre des « Contribution des collectivités Territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger – Action UKRAINE »,

PRECISE que le versement en faveur de ce fonds de concours sera effectué par virement sur le compte de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger (DSFIPE).

La séance est levée à 21h00.

Daniel PORTIER
Président du SICSEF

